2026/140
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 1.1 : Marchés Publics
26.D.106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 6 novembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 octobre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY (à partir de 20h20), Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Agnès LOUIS, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Rémi LEBARBIER, Guillaume GOURDEL, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET, Johanna BOZEC.

Pouvoirs : G. MARY à Danielle Lelubez.

Secrétaire de séance : Rémi LEBARBIER.

Marché de signalétique : attribution de l'offre.

EXPOSE

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal le résultat de l'appel d'offres concernant l'accord-cadre de travaux de signalisations.

Il rappelle que cet accord-cadre est d'une durée de quatre ans avec un maximum de commande plafonné à 250 000 € HT.

Cet appel d'offres s'est déroulé avec l'assistance du cabinet GDS, qui a également fourni le schéma directeur de signalétique et de signalisation.

Au 4 septembre 2026, date limite de candidature, il n'y avait qu'une seule candidature : le groupement AER/Kelias.

Le 18 septembre 2026, la commission d'Appel d'offre avait validé la conformité de cette candidature.

Le 23 octobre 2026, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre d'AE/Kelias.

Le maire propose donc de retenir le groupement AER/KELIAS pour cet accord-cadre.

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D106-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

DELIBERATION :

Vu les dispositions du code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°26. D.052 autorisant le Maire à lancer un appel d'offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 octobre 2026,

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

19	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
19	Votants	

- Décident d'attribuer l'offre de l'accord-cadre au groupement AER Kelias.
- Autorisent le Maire à porter les crédits nécessaires sur les budgets correspondants.
- Autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

Le secrétaire de séance,

R. LEBARBIER

Le Maire,

F. BRISSET

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D106-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026